



GRAND PRIX  **ÉCOLE NAVALE**

12 au 13 juin 2021

AVIS DE COURSE
www.agpen.fr

Incluant l'avenant N° #2 publié le 10 juin 2021. Les modifications sont indiquées en rouge.



**TOUT
commence
en FINISTÈRE**

Le Grand Prix de l'Ecole Navale est une épreuve de la Fédération Française de Voile organisée par l'Association de soutien au Grand Prix de l'Ecole Navale (AGPEN).

En raison de la crise sanitaire, l'édition 2021 ne pourra servir de support au Championnat de France Monotypes Habitables, traditionnellement organisé pendant le week-end de l'Ascension. Décalé aux 12 et 13 juin 2021 et baptisé pour l'occasion « GPEN 2021 Spécial Gliss' », le Grand Prix de l'Ecole Navale ne pourra accueillir cette année que les épreuves individuelles de Wingfoil et Windsurfer. Les épreuves se dérouleront sur les sites de l'Ecole Navale et de Roscanvel.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES :

Les régates seront régies par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) ;
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents non francophones, précisées en annexe 1 « Prescriptions » ;
- 1.3 les règlements fédéraux ;
- 1.4 Prévention contre la Covid 19 :
Les mesures de prévention et d'hygiène s'appliqueront. Elles seront publiées et régulièrement mises à jour sur le tableau officiel électronique de l'épreuve.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les IC seront publiées sur le site internet de l'épreuve à partir du 31 mai.

3. COMMUNICATION :

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://www.agpen.fr/le-gpen-2021/#documentsdecourse>
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :

- 4.1.1 Le **GPEN 2021 Spécial Gliss'** est ouvert aux Wingfoil et aux Windsurfer.
- 4.1.2 Les épreuves suivantes se dérouleront :
 - le 12 juin pour le National de printemps Wingfoil à l'Ecole Navale ;
 - les 12 et 13 juin pour le Critérium national Windsurfer à Roscanvel.
- 4.2 **Aucune inscription ne sera enregistrée après le 9 juin 2021.**
- 4.3 Chaque concurrent devra porter en permanence sur l'eau un équipement individuel de flottabilité.
- 4.4 Dans le contexte sanitaire actuel, la procédure d'inscription sera dématérialisée et se déroulera en deux étapes.

Etape 1 : **Les concurrents doivent s'inscrire en ligne à compter du 30 avril 2021** sur le site Internet du Grand Prix de l'Ecole Navale à l'adresse www.agpen.fr/inscriptions/

Le paiement de la totalité de l'inscription se fait en ligne par carte bancaire conformément au paragraphe 5(ii), validant ainsi automatiquement l'inscription. Chaque concurrent recevra une confirmation d'inscription par Joinly (fichier pdf) à l'issue de cette démarche.

Etape 2 : Un second mail sera adressé à chaque concurrent par l'équipe AGPEN gérant les inscriptions afin de recueillir les données et documents non fournis lors de l'étape 1.

Tous les documents demandés aux AC 4.5, 4.6, 4.7 et 4.8 devront être transmis par mail à l'adresse inscriptions@agpen.fr.
- 4.5 Tous les concurrents doivent posséder une licence FFVoile et adresser par mail au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »), ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs ;
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité ;

- les concurrents mineurs doivent présenter une autorisation parentale qui devra désigner un adulte âgé de 21 ans au moins, responsable présent sur la totalité de l'épreuve.
- 4.6 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent adresser par mail au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros ;
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 4.7 Chaque concurrent devra adresser par mail, au moment de son inscription, un document qu'il signera contenant les termes suivants : « *J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles régissant le GPEN 2021 Spécial Gliss'* ».

4.8 **Impératifs de sécurité conditionnant l'accès au site de l'Ecole Navale :**
Les dispositions suivantes sont particulièrement importantes pour les concurrents de l'épreuve de Wingfoil qui a lieu à l'Ecole navale. Elles conditionnent également l'accès de tous les concurrents à la cérémonie de remise des prix.

L'accès au site de l'Ecole navale n'est possible qu'avec l'autorisation des autorités militaires. Une fois l'inscription du concurrent à la compétition effectuée sur le site web, l'AO enverra par mail une demande au concurrent afin de connaître le nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, département de naissance, nationalité pour les ressortissants étrangers.

En raison des délais de traitement des demandes d'accès, **les renseignements demandés doivent parvenir à l'AO dès que possible, et dans tous les cas avant le 24 mai pour les personnes de nationalité étrangère et avant le 9 juin pour les personnes de nationalité française.**

L'AO ne pourra être tenue responsable en cas de refus d'accès au site par les autorités militaires. L'impossibilité d'accès au site de l'Ecole Navale ne pourra donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1).

5. **DROITS A PAYER :**
 (i) **Montant des frais d'inscription :**

Classes	Jusqu'au 9 juin 2021
Windsurfer	30 €
Accompagnateur <i>Windsurfer</i>	30 €
<i>Wingfoil</i>	15 €
<i>Accompagnateur Wingfoil</i>	15 €

(ii) **Modes de règlement :**

L'inscription se faisant en ligne, les paiements doivent se faire en ligne **par carte bancaire**. Cependant, les concurrents ne disposant pas de carte bancaire doivent se signaler par email à l'adresse mail inscriptions@agpen.fr afin de procéder au règlement.

Exceptionnellement et après accord préalable reçu par mail, ce règlement se fera par virement bancaire à :
 Titulaire du compte : **Association de soutien au Grand Prix Ecole navale (ou AGPEN)**,
 IBAN: **FR76 1380 7005 6151 0219 5649 450**
 BIC : **CCBFRPPNAN**

IMPORTANT : Préciser le nom du concurrent, la Classe (Wingfoil / Windsurfer) et le numéro de voile dans le libellé de votre virement.

Les inscriptions seront intégralement remboursées si l'évènement est annulé en raison de la pandémie COVID 19, suite à décision du gouvernement Français.

Sauf cas de force majeure, laissé à l'appréciation de l'AO, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation d'un bateau après le 9 juin 2021.

Si un concurrent ou un accompagnateur inscrit à l'épreuve ne peut se rendre sur le lieu de la compétition en raison de mesures sanitaires et sécuritaires appliquées par sa région ou son pays, réduisant de fait la mobilité ou les possibilités de déplacement vers le lieu de la compétition, aucune demande de remboursement concernant les frais de déplacement et d'hébergement, versés par les participants, ne pourra être acceptée. En s'inscrivant à la compétition, chaque participant reconnaît être conscient de cet état de fait.

6. PUBLICITE :

[DP] [NP] Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO).

7. PROGRAMME :

Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire française. Conformément à l'article 3.1 de l'avis de course, les informations seront transmises par le site internet du GPEN : <https://www.agpen.fr/le-gpen-2021/#documentsdecourse>

7.1 Conformément au programme ci-dessous, l'accueil sera réalisé par site :

- Zone A - à l'Ecole Navale pour les Wingfoil (bâtiment Ailée) ;
- Zone B - à Roscanvel pour les Windsurfer (fort de Roscanvel).

7.2 Programme

1er National de printemps Wingfoil - Ecole navale

SAMEDI 12 JUIN

- 08H30-10H00 : confirmation inscriptions, carré Ailée
- 10H15 : briefing **devant le** carré Ailée (distribution boissons chaudes et barres céréales)
- 11H00 : premier signal d'avertissement (une à deux manches à suivre)
- 13H00 : retour à terre et déjeuner (package GPEN, repas à emporter)
- 14H15 : signal d'avertissement (courses à suivre)
- **19H30 : fin des courses et** retour à terre
- **20H30 : remise des prix à l'Ecole Navale**

1er Critérium national Windsurfer - Roscanvel

SAMEDI 12 JUIN

- 08H30-10H00 : confirmation inscriptions, fort de Roscanvel
- 10H15 : briefing devant le fort de Roscanvel (distribution boissons chaudes et barres céréales)
- 11H00 : premier signal d'avertissement (une à deux courses à suivre)
- 13H00 : retour à terre et déjeuner (package GPEN, repas à emporter)
- 14H15 : signal d'avertissement (courses à suivre)
- **19H00 : retour à terre**
- **20H30 : remise des prix à l'Ecole navale (classement du jour)**

DIMANCHE 13 JUIN

- 09H30 : briefing devant le fort de Roscanvel (distribution boissons chaudes et barres céréales)
- 10H30 : premier signal d'avertissement (manches à suivre)
- 12H00 : retour à terre et déjeuner (package GPEN, repas à emporter)
- 13H00 : signal d'avertissement (courses à suivre)
- **15H15 : fin des courses et** retour à terre
- 16H00 : remise des prix à **Roscanvel (classement final)**

7.3 **Nombre de courses par jour :**

Pour les Wingfoil et Windsurfer, 6 courses au maximum pourront être courues chaque jour.

8. JAUGE ET MISE A L'EAU DES BATEAUX :

8.1 **Aucune certification de voile ne sera organisée pendant la confirmation des inscriptions.**

8.2 La mise à l'eau des Wingfoil se fera par la cale de l'hydrobase de l'Ecole navale.

La mise à l'eau des Windsurfer se fera par les cales du port de Roscanvel.

9. PARCOURS :

L'emplacement des zones de course est défini en annexe.

Les parcours seront de type construits et raids.

D'autres types de parcours pourront être mis en place.

10. CLASSEMENTS ET TITRES :

10.1 Le nombre minimum de courses pour valider l'épreuve est de 2.

10.2 Les trois premiers concurrents de chaque classe seront récompensés.

11. PLACE :

Les zones attribuées par l'AO à chaque classe à leur arrivée devront être respectées durant toute la durée du **GPEN 2021 Spécial Gliss'**. [NP]

12. La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent les vents et la mer forts, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre des bateaux, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. **Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.**
13. **DECISION DE COURIR :**
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 14 **DROIT ET DONNEES DES PARTICIPANTS**
- 14.1 Droit à l'image et à l'apparence :
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 14.2 Utilisation des données personnelles des participants :
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent l'AO à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'AO. L'AO pourra en particulier utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à l'AO peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant contact@agpen.fr ou par courrier à AGPEN – BP 20 – 29160 CROZON, en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
15. **INFORMATIONS :**
- 15.1 **L'hébergement des concurrents et accompagnateurs n'est pas pris en charge par l'organisateur.**
- 15.2 **Renseignements Hébergement**
La liste des hébergeurs partenaires est disponible sur le site :
<https://www.agpen.fr/hebergements/>
D'autres informations sont disponibles sur les sites des offices du tourisme
Office du tourisme de Crozon www.crozon-tourisme.bzh/
Office du tourisme de Camaret www.camaret-sur-mer.com/office-de-tourisme_0.php
- 15.3 **Contacts :**
Organisation Technique :
Association de soutien au Grand Prix Ecole Navale (ou AGPEN)
BP 20 – 29160 CROZON
inscriptions@agpen.fr
Internet : www.agpen.fr
Point de contact de chaque rond : voir <https://www.agpen.fr/inscriptions/>
- 15.4 **Environnement :**
Le **GPEN 2021 Spécial Gliss'** est engagé dans une démarche environnementale. C'est un événement sportif qui se déroule dans des sites préservés (Natura 2000). Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer. Des sacs poubelles et des sacs de tri sélectif seront distribués lors de l'accueil.
- 15.5 **Interdiction d'emploi de drones aériens:**
L'AO informe les concurrents que la pointe Finistère abritant plusieurs installations militaires sensibles, la rade de Brest, la baie de Douarnenez ainsi que l'ouvert de la mer d'Iroise sont interdits à tout survol de vols privés. Cette interdiction concerne également les vols de drones. Des vols professionnels peuvent être exceptionnellement autorisés par la préfecture maritime de Brest.

Annexe 1

Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2021-2024

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76** (*Prescription to RRS 76.1*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Prescriptions to RRS 88.2*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

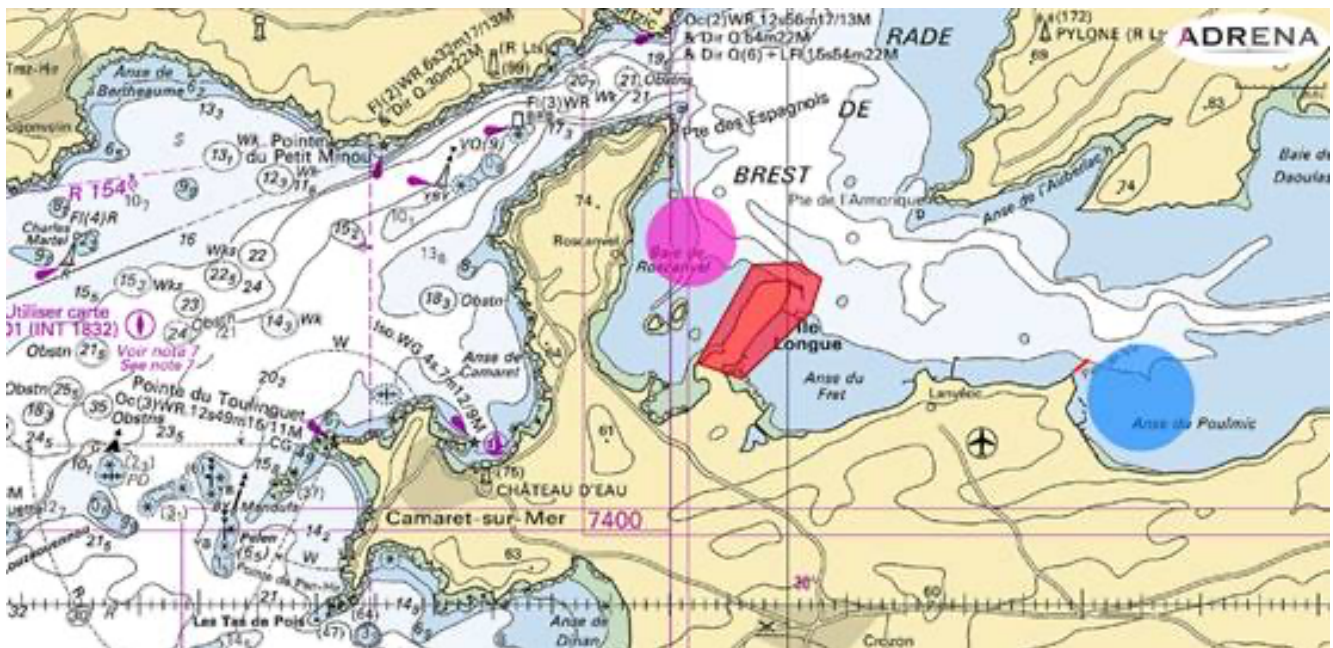
Annexe 2 - Marées et coefficients à Brest (en TU+2)

Samedi 12 juin			
	Heure	Hauteur	Coefficient
BM	01h03	1.80 m	
PM	06h58	6.29 m	73
BM	13h14	1.88 m	
PM	19h10	6.43 m	72

Dimanche 13 juin			
	Heure	Hauteur	Coefficient
BM	01h38	1.83 m	
PM	07h34	6.21 m	71
BM	13h49	1.96 m	
PM	19h45	6.35 m	69

Annexe 3 - Zones de course

Zone A : Bleu - Ecole Navale - Wingfoil
Zone B : Rose - Roscanvel - Windsurfer



Annexe 4 - MESURES COVID-19 APPLIQUEES PENDANT LE GPEN 2021 SPECIAL GLISS'

PREAMBULE

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis. Les moyens digitaux seront utilisés comme "Tableau Officiel" :

<https://www.agpen.fr/le-gpen-2021/#documentsdecourse>

Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit "COVID 19", l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

1. GESTES BARRIERES (DP)

Avant de confirmer son inscription, chaque concurrent doit avoir individuellement réalisé l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante :

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf

Tous les participants au **GPEN 2021 Spécial Gliss'** : organisateurs, arbitres, coureurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.

Les regroupements de personnes devront respecter les jauges définies par les pouvoirs publics. Cette jauge est fixée à 50 concurrents depuis le 19 mai 2021. Elle pourrait être revue à la hausse le 9 juin 2021.

Quand cela est possible, tout regroupement de personnes doit être évité lorsque la distanciation physique (2 m) ne peut être respectée.

Le masque doit être porté à tout moment. **Seules les personnes impliquées dans la compétition, les arbitres, les coureurs et les accompagnateurs (entraîneurs, etc.) lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.**

Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne impliquée dans le **GPEN 2021 Spécial Gliss'** n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.

Les actions raisonnables de l'Autorité Organisatrice de l'évènement pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2. RÉFÉRENTS COVID ET CELLULE DE CRISE EN CAS DE SUSPICION DE CONTAGION

2.1. Référents COVID

Le référent COVID du GPEN 2021 Spécial Gliss' : M. Bruno DEMEOCQ – 06 63 95 29 01

Le référent COVID sur le rond de l'Ecole navale : M. Olivier REDOULEZ – 06 31 84 11 44

Le référent COVID sur le rond de Roscanvel : Mme Muriel BOUDIAS – 06 14 65 56 09

2.2. Cellule COVID en cas de suspicion de contagion

La cellule COVID sera composée du / de :

- représentant de l'AO : M. Bruno DEMEOCQ ;
- président du Comité de Course du rond concerné ;
- président du Jury ;
- référent COVID du rond concerné ;
- toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.

Fonctionnement

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports dans le document "Protocole sanitaire gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif".

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>

Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. PRISE EN COMPTE DU RISQUE COVID19 PAR LES PARTICIPANTS

En s'inscrivant au **GPEN 2021 Spécial Gliss'**, tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, atteste avoir connaissance du risque Covid-19 et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur sont de ce fait parfaitement conscients :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits "gestes barrières" à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter ;
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates ;
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19 ;
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. **Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination ;**
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régate.

4. CAS SUSPECTS DE COVID 19

"Un concurrent qui présente un cas suspect de Covid-19 doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69".